



Une rentrée universitaire 2013-2014 catastrophique

La rentrée universitaire 2013-2014 s'est révélée bien pire que les précédentes.

L'État n'assume plus ses responsabilités vis-à-vis des personnels et des étudiants, notamment en déléguant la responsabilité de la masse salariale aux universités.

Plus d'une université sur quatre se trouve actuellement en grande difficulté financière. Des bâtiments vétustes ne sont plus aux normes d'hygiène et de sécurité actuelles et continuent pourtant d'accueillir étudiants et personnels au mépris de leur sécurité. Alors même que les initiatives dites d'« excellence », sources de compétition accrue et stérile entre les équipes de recherche et entre les établissements, ont été reconduites, avec leurs lots d'injustice, de gabegie et d'absurdité.

Pour faire face à l'insuffisance des dotations que l'État donne aux universités pour leur fonctionnement, leurs présidents n'hésitent pas, entre autres :

- à procéder à marche forcée à des regroupements/fusions dans des superstructures « spécialisées » au détriment de la proximité pour les étudiants,
- à réduire l'offre de formation,
- à recourir au tirage au sort des étudiants qui pourront s'inscrire en 1^{ère} année dans des filières très demandées,
- à geler ou supprimer des postes chaque année....

Tout cela sans se préoccuper de la dégradation catastrophique des conditions de travail et d'études des personnels et des étudiants, ni de leur précarisation que ces décisions entraînent !

Malgré cela, l'État n'hésite pas à doter de budgets démesurés la politique dite d'« excellence », alors que par ailleurs, il refuse les moyens nécessaires à l'application des lois relatives à l'enseignement supérieur qu'il édicte !

Les conséquences désastreuses des lois LRU/RCE et FIORASO étaient hélas prévisibles. C'est pourquoi **la FERC Sup CGT les a toujours combattues et en exige leur abrogation**. Ces lois, en effet, conduisent à la régionalisation et à la « métropolisation » de notre Service public national d'Enseignement supérieur et de Recherche et contribuent à l'assujettissement du schéma des formations aux seuls besoins des entreprises locales.

L'« autonomie » et les responsabilités élargies, par l'intermédiaire de la Conférence des Présidents d'Université (CPU), les présidents les ont appelées de tous leurs vœux ! Les gouvernements successifs leur ont donné satisfaction ! Pourtant, ce sont ces mêmes présidents, qui aujourd'hui confrontés aux restrictions budgétaires, attendent de l'État qu'il finance « leur » autonomie ... !

Les personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche n'ont aucune responsabilité dans ces choix : ils n'ont pas à en subir les conséquences.

L'État et les présidents doivent assumer les erreurs de leurs choix et répondre aux légitimes revendications des personnels et des étudiants !

La **FERC Sup CGT** se prononce :

- pour l'abrogation de la loi LRU et de la loi FIORASO - qui n'en est que la continuité,
- pour la ré-Étatisation de la masse salariale des personnels,
- pour le retour à la gestion nationale des personnels et le maintien du statut de fonctionnaire d'État,
- pour le maintien du statut des enseignants-chercheurs sans évaluation quadriennale ni modulation de service,
- pour le maintien du cadre national des diplômes,
- pour la suppression des programmes de « Partenariats Public/Privé » (PPP), véritables outils d'endettement forcé et de détournement des fonds publics au profit du privé,
- contre toutes mesures d'austérité, déclinées tant au niveau local que national, car il s'agit d'un outil du capitalisme pour baisser le coût du travail,
- contre toute suppression ou gel de postes et pour la création de postes permettant de titulariser tous les agents contractuels sur des postes pérennes,
- contre la réduction et la territorialisation de l'offre de formation,
- contre la politique élitiste des initiatives dites d'« excellence ».

Pour toutes ces raisons, le Conseil National de l'Union **FERC Sup CGT** appelle ses syndicats et les personnels à participer aux mobilisations et actions en cours, à organiser dans leurs établissements des assemblées générales pour définir leurs revendications et arrêter les modalités d'action collectives devant être mises en œuvre pour construire les convergences permettant de les faire aboutir.

Montreuil, le 25 novembre 2013